

Économie sociale et reconfiguration de l'État-providence

Yves Vaillancourt et Benoît Lévesque

Volume 9, numéro 1, printemps 1996

Spiritualité, Églises et religions

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301344ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301344ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Vaillancourt, Y. & Lévesque, B. (1996). Économie sociale et reconfiguration de l'État-providence. *Nouvelles pratiques sociales*, 9(1), 1–13.
<https://doi.org/10.7202/301344ar>



Économie sociale et reconfiguration de l'État-providence

Yves VAILLANCOURT
Benoît LÉVESQUE
Université du Québec à Montréal

Depuis la Marche des femmes contre la pauvreté, au printemps 1995, l'économie sociale est devenue un enjeu central dans les débats publics. Le gouvernement du Québec a créé un Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, dont le rapport «Entre l'espoir et le doute» a été rendu public en mai 1996 (COCES, 1996). Dans tous les mouvements sociaux (groupes de femmes, organismes communautaires et syndicaux), la question de l'économie sociale a été examinée et débattue. En mars 1996, à la Conférence sur le devenir social et économique du Québec, un «Chantier» sur l'économie sociale a été créé. Sa direction a été confiée à Nancy Neamtan, une figure de proue du développement économique communautaire au Québec depuis dix ans. Les travaux de ce chantier ont été menés de façon studieuse et pragmatique. Ils ont suscité un vif intérêt dans plusieurs régions du Québec. Ils ont débouché sur des conclusions concrètes et crédibles qui ont été accueillies positivement au Sommet sur l'économie et l'emploi et dans la société en général à la fin d'octobre 1996. Tout cela signifie que les actions et débats concernant l'économie sociale continueront de demeurer un enjeu important au cours des prochains mois.

LIMITES ET POTENTIALITÉS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Deux lectures peuvent être faites concernant l'impact de l'économie sociale dans le contexte des mutations en cours dans la société québécoise.

Dans un premier scénario, plus défensif et pessimiste, l'économie sociale semble irrémédiablement instrumentalisée par les visées néolibérales. Ce scénario a pour effet de faire émerger nombre d'inquiétudes plus lancinantes les unes que les autres. L'économie sociale s'apparente alors à l'institutionnalisation de la précarité des emplois dans des entreprises de misère ; elle sert à camoufler et légitimer des processus de privatisation des services publics ; elle favorise l'émergence de services de deuxième classe ; elle sert de paravent au démantèlement de l'État-providence ; elle engendre la récupération du communautaire ; etc.

Dans un deuxième scénario, plus offensif et optimiste, l'économie sociale, sans être une panacée, est vue comme pouvant être portée par un mouvement social progressiste et pouvant représenter un certain nombre de potentialités. À ce moment-là, elle peut devenir un vecteur de transformation sociale permettant de faire progresser le développement d'emplois décents et de services de qualité. En référence plus précise aux transformations en cours de l'État-providence, elle peut, si certaines conditions sont réunies, devenir un atout pour démocratiser l'organisation du travail et des services.

Paradoxalement, dans les débats publics des derniers mois concernant l'économie sociale au Québec, notamment dans les médias écrits, on a assisté au choc de deux visions progressistes. D'un côté, nombre d'interventions **s'inscrivaient à l'intérieur du scénario d'abord défensif et mettaient l'accent sur les dangers d'une économie sociale apprêtée à la mode néolibérale.** Nous pensons ici à plusieurs textes dans lesquels l'inquiétude prend le dessus sur l'espoir (Boivin, 1996a, 1996b, 1996c ; Audet *et al.*, 1996 ; Fontan et Shragge, 1996 ; Joyal, 1996 ; Sévigny, 1996 ; Delisle, 1996 ; Panet-Raymond *et al.*, 1996 ; Lamoureux, 1996 ; Laprès, 1995 ; Pichette, 1996 ; Baillargeon, 1996). De l'autre côté, un nombre plus restreint d'interventions **s'inscrivaient à l'intérieur d'un scénario plus offensif et mettaient l'accent sur les espoirs de l'économie sociale, sans escamoter pour autant l'identification d'un certain nombre de dangers** (Aubry et Charest, 1995 ; COCES, 1996 ; Martel, 1996 ; Fournier, 1996 ; Lévesque et Vaillancourt, 1996 ; Neamtan, 1996 ; l'entrevue avec Pierre Paquette dans ce numéro de NPS).

La perspective d'analyse qui traverse notre texte a des complicités avec le deuxième scénario. Pour nous, l'économie sociale, dans la conjoncture, représente à la fois des dangers et des possibilités. L'enjeu véritable, c'est de trouver une manière d'intervenir qui permet de minimaliser les dangers et de maximiser les possibilités. À cet effet, il importe non pas de se cantonner dans la « contemplation » des dangers d'une économie sociale menottée par les forces néolibérales, mais d'assumer pleinement nos responsabilités d'acteurs en mettant l'épaule à la roue pour favoriser les scénarios d'opérationnalisation progressiste de l'économie sociale. Dans une telle perspective, la contribution de l'économie sociale au développement économique et social des prochaines années pourrait devenir non négligeable. C'est l'avenue que nous voulons privilégier ici en examinant plus particulièrement les apports possibles de l'économie sociale dans la reconfiguration de l'État-providence. Commençons toutefois par nous entendre sur la définition du concept.

DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

L'économie sociale existait bien avant que le mot soit utilisé par les médias, il y a maintenant un an. On peut remonter très loin. En effet, le sociologue F. Le Play et l'économiste Charles Gide ont popularisé ce terme à partir de la fin du XIX^e siècle. Au Québec, le terme est apparu à la même époque. Ainsi, des Canadiens français ont créé en 1888 une Société canadienne d'économie sociale de Montréal en vue de vulgariser la pensée de l'École de Le Play. Alphonse Desjardins, fondateur des Caisses populaires, sera membre de cette société (Lévesque et Malo, 1992 ; Lévesque et Vaillancourt, 1996).

Nous reprenons ici des éléments de définition que nous avons présentés ailleurs (Lévesque et Vaillancourt, 1996) en nous appuyant sur des contributions majeures d'experts européens dont Jacques Defourny (dans Defourny et Monzon Campos, 1992) et Claude Vienney (1994).

L'économie sociale est constituée d'entreprises et d'organisations dont la spécificité est de combiner un groupement (association) de personnes plutôt que d'actionnaires et une entreprise (tout au moins une organisation) produisant des biens ou des services, pour satisfaire les besoins des membres de l'association.

Au départ, le groupement de personnes détermine l'entreprise, même si cela peut changer avec le développement de cette dernière. Qu'il s'agisse de la consommation ou de la production, ces entreprises favorisent une adaptation fonctionnelle à l'économie de marché. Par ailleurs, elles

contestent la concurrence comme mécanisme exclusif de régulation (d'où l'expression « domestiquer le marché »).

Dans toutes les entreprises d'économie sociale, il existe des règles spécifiques pour réaliser un arbitrage (ou régulation) entre les objectifs de rentabilité qu'exige l'entreprise et les objectifs sociaux correspondant aux besoins des membres. Ces règles sont plus ou moins bien définies selon le statut juridique choisi (coopérative, OSBL, société) et autres conventions codifiées. Par conséquent, l'économie sociale ne saurait être confondue avec l'économie informelle et la production domestique. Dans la plupart des cas, ces règles concernent la définition des activités, la désignation démocratique des dirigeants, la répartition des surplus ou des profits et l'appropriation de l'entreprise en cas de dissolution, de manière à ce que l'aide de l'État et l'implication bénévole ne soient pas appropriées par quelques individus.

Notre définition permet d'inclure dans l'économie sociale des organismes communautaires, des coopératives (de travailleurs et d'usagers) et des OSBL. Elle renvoie à des entreprises de production comme à des entreprises de services. Elle n'est pas synonyme d'économie de misère.

À l'intérieur de l'économie sociale, nous distinguons de vieilles composantes existant depuis plusieurs décennies (dont le Mouvement Desjardins) et les nouvelles composantes apparues au cours des 25 dernières années. Le débat actuel au Québec porte sur les nouvelles composantes.

En fonction de l'examen des interfaces avec la transformation de l'État-providence dans le champ de la santé et du bien-être, nous distinguons **trois grandes catégories** d'initiatives, d'organismes et d'entreprises faisant partie des nouvelles composantes de l'économie sociale. 1) Les **ressources communautaires, coopératives, associatives** (OSBL, etc.) qui dispensent des services ou qui, plus largement, font des activités dans le domaine de la santé et du bien-être et des affaires sociales (Vaillancourt, 1994; Bélanger, 1995, 1996). 2) Les **structures de soutien** au développement des entreprises d'économie sociale dans les communautés locales. C'est ici que l'on retrouve une variété d'organismes faisant partie du développement économique communautaire (DEC) (CSBE, 1996; Rodrigue, 1996; Favreau et Klein, 1995). 3) Des **organismes communautaire d'intégration** ou d'insertion au travail, de formation de la main-d'œuvre, comme la cinquantaine d'organismes faisant partie du Regroupement québécois d'organismes communautaires de développement de l'employabilité.

LA CULTURE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Pour ne pas réifier l'économie sociale, il faut rappeler que ce secteur de l'économie est porteur d'une culture – certains auteurs préfèrent parler de logique, de valeurs, de principes – qui lui est propre. Le cœur de l'économie sociale renvoie ainsi à la question de la démocratie. Dans la **culture organisationnelle de l'économie sociale**, on retrouve la qualité du lien de solidarité entre le personnel et la clientèle, la capacité de répondre rapidement à des situations particulières, l'attrait pour des formes d'organisation faisant appel à la participation des travailleurs et des citoyens, etc. Récemment, le Conseil de la santé et du bien-être a résumé ainsi « les quatre principes du développement économique communautaire (DEC) » :

Premier principe: la nécessité d'**intervenir davantage localement** afin d'offrir aux communautés québécoises des services de développement de l'emploi et de la main-d'œuvre adaptés à leurs besoins [...]

Deuxième principe: une **approche** du développement économique et social **fondée sur le territoire** plutôt que par programme ou par clientèle [...]

Troisième principe, chercher dorénavant à **concilier des objectifs sociaux**, la réinsertion d'exclus sur le marché du travail, **et des objectifs économiques**, notamment d'efficacité et de rentabilité [...]

Finalement, dernier principe, le **partenariat des intervenants** dans la poursuite de stratégies communes de développement économique. (Rodrigue, 1996: 36-37)

Cette formulation des quatre principes du développement économique communautaire (c.-à-d. un segment de l'économie sociale) nous offre une avenue prometteuse pour entrer dans la culture de l'économie sociale, sans perdre de vue que les cultures des divers secteurs de l'économie s'entrechoquent constamment, ce qui donne lieu à de « **l'hybridation** » (Laville, 1992: 148-152). Dans un tel contexte, il importe de surveiller les conditions à réunir pour que la culture de l'économie sociale s'épanouisse et influence les cultures des secteurs public et marchand. À cet égard, l'histoire des CLSC est riche d'enseignements, puisque ces établissements sont des institutions publiques qui ont fait des emprunts majeurs à la culture de l'économie sociale du début des années 70 (Lévesque, 1994, 1995).

La distinction entre la culture de l'économie sociale et l'appartenance d'une entreprise au secteur de l'économie sociale permet de ne pas être surpris outre mesure face à des cas de figure qui existent et mettent à l'épreuve bien des typologies. Elle permet de comprendre l'existence d'entreprises (p. ex., certaines caisses Desjardins) qui appartiennent de fait

au secteur de l'économie sociale, tout en véhiculant une culture d'entreprise plus proche de la culture marchande ou publique, que de celle de l'économie sociale. À l'autre extrême, il peut arriver qu'on se retrouve devant une entreprise du secteur marchand ou public qui s'est appropriée, pour une bonne part, la culture de l'économie sociale.

ÉCONOMIE SOCIALE, UN TIERS SECTEUR EN INTERFACE AVEC TROIS AUTRES SECTEURS DANS LA DISPENSATION DES SERVICES

Plusieurs auteurs européens identifient l'économie sociale à un **tiers secteur** (ou sphère, ou acteur) de l'économie. Cette appellation provient du souci de distinguer les entreprises de l'économie sociale à la fois de celles du **premier secteur**, soit de l'économie marchande (le marché), du **deuxième secteur**, soit de l'économie publique (l'État et ses prolongements dans le réseau public et parapublic) et du **secteur informel**, soit l'économie informelle (les aidants naturels, etc.). Cette représentation de l'économie sociale comme renvoyant à un secteur de l'économie dans un ensemble de quatre secteurs (ou sphères, ou acteurs) est assumée théoriquement dans les travaux de plusieurs chercheurs européens (Defourny et Monzon Campos, 1992 ; Wistow *et al.*, 1994 ; Kendall et Knapp, 1995 ; Taylor, Langan et Hoggett, 1995 ; Smith, Rochester et Hedley, 1995).

Le concept de tiers secteur nous apparaît précieux pour **examiner la place de l'économie sociale dans la dispensation des services**, dans un contexte de crise de l'État-providence, qui amène une transformation de l'offre de services.

LA CRISE DE L'ÉTAT-PROVIDENCE

Nous distinguons la période historique de construction de l'État-providence qualifiée de « fordiste » de celle de la crise et de la transformation du modèle de développement fordiste, transformation qui touche à la fois le travail, l'État-providence, les services publics, etc.

Dans nos analyses, nous donnons de l'importance à l'examen de **l'organisation tayloriste du travail** propre à l'ère du fordisme, ainsi qu'à l'examen de **l'organisation bureaucratique des services** également propre au providentialisme. Ainsi, nous prenons en considération le croisement de deux rapports sociaux distincts, soit les **rapports de travail** et les **rapports de consommation**. Bref, nous identifions un **double déficit de participation** (des producteurs et des consommateurs) dans le

modèle de développement fordiste et providentialiste. Cela nous amène, dans le contexte de crise du fordisme et de transformation de l'État-providence, à mettre en relief les potentialités de renouvellement des pratiques misant sur une double participation, ou un double « empowerment » (des producteurs et des consommateurs), appelant de nouvelles alliances entre producteurs et consommateurs de services (Bélanger, Boucher et Lévesque, 1994 ; Vaillancourt, 1994 et 1995 ; Lévesque, 1995).

Ainsi, la crise de l'État-providence peut être analysée ici comme une **crise du providentialisme**. Cette crise, outre ses enjeux financiers (crise fiscale de l'État), s'approfondit à travers une large remise en question de l'organisation tayloriste du travail par les corporations de travailleurs du secteur, et s'étend à une restructuration nécessaire du système de l'offre de services sociaux à laquelle exigent de participer non seulement les travailleurs mais aussi les usagers, représentés notamment par le mouvement communautaire ou encore par les adeptes de la décentralisation vers les collectivités et les régions. La régulation bureaucratique centralisée est actuellement en perte d'efficacité. La centralisation des décisions chez les experts bloque les innovations dans tous les domaines : organisation du travail, conventions collectives, ajustements aux nouvelles formes de concurrence par la qualité. Par ailleurs, la remise en cause du providentialisme rejoint les principes mêmes du partage de la légitimité et des compétences entre l'État et la société civile ; elle pousse ainsi à réanimer une solidarité civile intermédiaire, sans doute complémentaire, qui se constitue au niveau des groupes et des territoires, et agit globalement sur le bien-être socio-économique et la santé publique.

Pour resituer l'économie sociale dans le contexte de la crise de l'État-providence, il importe de rappeler que la transformation actuelle du réseau de la santé et des services sociaux s'inscrit dans la **recherche d'un nouveau contrat social**, une recherche capable de faire son deuil de certains traits du vieux contrat social fordiste issu des « 30 glorieuses », comme nous l'avons expliqué dans un éditorial récent (Vaillancourt, 1995). Dans ce contexte, l'économie sociale, sans être une panacée, pourrait, à certaines conditions, être un moyen de dépasser le « double déficit de participation » (fordisme et providentialisme) évoqué plus haut.

L'ÉTAT-PROVIDENCE DEPUIS LA COMMISSION CASTONGUAY

Pour saisir les possibilités de l'économie sociale dans les transformations en cours, notamment dans le domaine de la santé et du bien-être, il importe de partir d'une **relecture novatrice de l'héritage de la réforme**

Castonguay des années 70 et de l'évolution du système depuis. Au Québec, plus que dans les autres provinces canadiennes, la réforme Castonguay a signifié le recours à une intervention intensive et centralisée de l'État, non seulement sur le plan du financement et de la régulation des services, mais aussi sur celui de leur distribution. Pendant les années 70, cela a signifié un moratoire à l'endroit du secteur privé et une méfiance à l'endroit du recours aux ressources de l'économie sociale et de l'économie informelle qui furent pratiquement oubliées (ce qui ne veut pas dire qu'elles avaient disparu). Cela a accrédité, dans la conscience de plusieurs, une vision à l'effet que le progrès social devait passer par un recours quasi exclusif à la forme étatique de distribution des services. Dans une telle perspective, toute diminution de la distribution étatique des services, voire toute réponse non publique à de nouveaux besoins, était perçue comme des reculs associés à la privatisation. Aussi, pour se prémunir de la privatisation et du néolibéralisme, il fallait s'accrocher à l'étatisation (Vaillancourt et Jetté, 1996).

Depuis le début des années 80, **avec la crise du modèle de développement fordiste et providentialiste, les ressources du secteur d'économie sociale ont commencé à être redécouvertes par l'État**. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a commencé à soutenir les organismes communautaires intervenant auprès des jeunes, des femmes, des personnes âgées et handicapées ou ayant des problèmes de santé mentale. Il a redécouvert en même temps les potentialités des CLSC et l'importance des politiques de maintien à domicile et de désinstitutionnalisation concernant les personnes âgées et handicapées. De 1981 à 1996, ces découvertes se sont traduites par des changements de politiques et de pratiques, sans pour autant se traduire par un virage politique cohérent et conséquent. Les transformations en cours sont à ce point liées à la lutte contre le déficit que plusieurs doutent qu'elles puissent viser en même temps un authentique renouvellement des pratiques et des politiques. C'est dans ce contexte que se situe le nouveau débat sur l'économie sociale.

L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LE RÉSEAU: UN MOYEN DE DÉMOCRATISER L'OFFRE DE SERVICES

Pour saisir la contribution éventuelle de l'économie sociale à l'amélioration de l'offre de services dans le domaine de la santé et du bien-être, il faut rappeler une distinction faite plus haut : l'économie sociale est un acteur parmi quatre sur le plan de la dispensation des services, distinct de celui du financement et de la régulation. À côté des ressources du

secteur de l'économie sociale, il y a celles du **secteur marchand** (les cliniques médicales ou les agences privées de services à domicile), celles du **secteur étatique** (les centres hospitaliers publics) et celles du **secteur informel** (les aidants naturels).

Dans la culture organisationnelle de l'économie sociale, l'un des points forts sur lequel il faudrait miser davantage pour hybrider l'ensemble du système sociosanitaire renvoie à **la qualité démocratique du lien social entre les intervenants et les usagers** (Aubry et Charest, 1995, Taylor, Langan et Hoggett 1995 ; Spear, Leonetti et Thomas, 1994 ; Laville, 1992, 1994). Dans ce cadre, les usagers et les travailleurs œuvrent conjointement à la définition des activités et des services. En raison de sa base associative et de son enracinement dans un territoire, voire une communauté, l'entreprise d'économie sociale est mieux outillée que celles des autres secteurs pour détecter les nouveaux besoins et trouver des solutions mieux adaptées aux besoins connus. Ainsi, en occupant un espace plus significatif dans la distribution des services, elle peut favoriser un dépassement de l'État-providence allant dans le sens de l'État solidaire et de la démocratisation de la société civile. En somme, un recours plus audacieux à l'apport des entreprises d'économie sociale dans la réorganisation des services permettrait de rendre l'économie davantage plurielle et mixte, sans que cette diversification ne débouche sur la marchandisation ou le « quasi-market » souvent mis de l'avant au Royaume-Uni (Le Grand et Bartlett, 1993 ; Means et Smith, 1994 ; Taylor, Langan et Hoggett, 1995 ; Wistow *et al.*, 1994). En somme, le soutien à l'économie sociale comme acteur dans le système de distribution des services pourrait permettre de redéfinir le rôle de l'État-providence en optant pour l'accroissement, non pas de la privatisation, mais de la « solidarisation », soit une plus grande reconnaissance de l'apport des organismes communautaires et coopératifs (Vaillancourt et Jetté, 1996). Ainsi, l'économie sociale, dans le contexte de la transformation de l'État-providence et de recherche d'un nouveau contrat social, représente souvent un secteur témoin, une manière de faire qui peut devenir un point de référence pour interpellier les pratiques des secteurs public et marchand au chapitre du rapport avec les usagers, les citoyens et les communautés locales.

Les études de pointe sur les coûts du système de santé et de bien-être, au Canada et dans les pays de l'OCDE, convergent. L'amélioration de la santé et du bien-être de la population passe moins par l'ajout de nouvelles ressources budgétaires et humaines dans le système de services, que par la réallocation des ressources et la prise en compte des déterminants de la santé et du bien-être situés à l'extérieur du système sociosanitaire. Elle exige le passage d'une perspective curative vers une perspective préventive et attentive aux facteurs environnementaux

(Québec, 1992 ; Renaud et Bouchard, 1994 ; Evans, Barer et Marmor, 1994 ; CSBE, 1995). À cet égard, la consolidation de l'économie sociale amènerait la diffusion d'un souffle d'économie solidaire dans l'ensemble de l'économie et de la société. Elle contribuerait à revitaliser le tissu social et la qualité de vie dans une région, une localité, un quartier (Favreau et Klein, 1995 ; CSBE, 1996 ; Rodrigue, 1996).

LES RAPPORTS HOMMES-FEMMES

Nous l'avons mentionné dans notre introduction, le dossier de l'économie sociale a fait son entrée sur la place publique au Québec grâce à la Marche des femmes contre la pauvreté et le débat de la dernière année a été marqué par les contributions des groupes de femmes. L'économie sociale, du moins dans ses interfaces avec le réseau de la santé et des services sociaux, renvoie pour une bonne part à des emplois majoritairement féminins et à des services qui touchent au premier chef les femmes (Martel, 1996 ; COCES, 1996). Si elle est hégémonisée par le néolibéralisme, elle risque d'être associée à l'augmentation de la précarité des emplois féminins, à l'introduction de services sociosanitaires de deuxième classe pour les femmes et à un transfert de responsabilités en direction du secteur informel et de l'entourage familial dans lequel les femmes jouent le plus souvent le rôle de piliers. Par contre, si l'économie sociale est pensée à partir d'une vision plus progressiste tenant compte, entre autres, des rapports hommes-femmes, des « espoirs » deviennent possibles. La consolidation bien balisée de l'économie sociale peut même devenir une digue prévenant la transformation du secteur informel en déversoir.

LE RAPPORT ENTRE LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET LE SECTEUR PUBLIC

Nos travaux antérieurs sur la privatisation (Vaillancourt et Jetté, 1996) nous ont hautement sensibilisés à l'importance de se pencher sur l'économie sociale d'une façon dynamique qui permet d'être constamment attentifs aux transactions en cours entre le secteur de l'économie sociale, le secteur public, le secteur marchand et même le secteur informel. Si le développement de l'économie sociale n'est pas bien planifié et géré, en tenant compte d'un certain nombre de principes et de conditions, il peut effectivement entraîner des empiètements ambigus et indésirables sur le secteur public et même entrer dans des formes de concurrence déloyale avec le secteur privé. Par contre, s'il est bien planifié, financé et arrimé à un souci de solidarité sociale, il offre la possibilité de créer de **nouveaux** emplois,

tout en répondant à de **nouveaux** besoins dans des champs d'action qui ne sont pas présentement occupés par le secteur public (p. ex., les services d'entretien ménager délaissés par les CLSC depuis plusieurs années). Dans un contexte de transformation de l'État-providence, le tiers secteur offre une possibilité de ne pas s'en remettre uniquement à une dispensation étatique des services, sans que cela conduise inéluctablement à la privatisation et à la marchandisation. Dans le nouveau contrat social, l'économie sociale pourrait stimuler la **solidarisation** des rapports sociaux et offrir un antidote à la tentation de tout ramener à la polarisation entre la privatisation et l'étatisation.

Le 4 novembre 1996.

Bibliographie

- AUBRY, F. et J. CHAREST (1995). *Développer l'économie solidaire. Éléments d'orientation*, Montréal, CSN, Service de recherche, 50 pages.
- AUDET, M., BOIVIN, L., HOULE, M.-A. et D. ROY (1996). *L'économie sociale et l'économie solidaire : pour ou contre le néolibéralisme*, texte non publié, Montréal, automne, miméo, 16 pages.
- BAILLARGEON, N. (1996). « Utopies », *Le Devoir*, 4 novembre, A 6.
- BÉLANGER, J.-P. (1995). *Les organismes communautaires du réseau : un secteur de l'économie sociale à consolider et à développer*, Document de travail, Québec, MSSS, été, 38 pages.
- BÉLANGER, J.-P. (1996). *L'économie sociale : quelques dimensions*, texte préliminaire, Québec, MSSS, 29 janvier, 97 pages.
- BÉLANGER, P.R., BOUCHER, J. et B. LÉVESQUE (1994). « L'économie solidaire au Québec [...] », dans LAVILLE, J.L., *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 141-175.
- BOIVIN, L. (1996a). « L'économie sociale. Ou comment faire passer en douceur la réduction des dépenses sociales de l'État », *Temps fou*, n^{os} 8-9 (décembre 1995 et janvier 1996).
- BOIVIN, L. (1996b). « Les auxiliaires familiales et sociales : Exit la profession, rebonjour la "vocation" », *La Gazette des femmes*, vol. 18, n^o 3, septembre-octobre, 31-32.
- BOIVIN, L. (1996c). « Économie sociale, compressions et workfare : le véritable arrimage », *Relations*, mars 1996, 38.
- COMITÉ D'ORIENTATION ET DE CONCERTATION SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE (COCES) (1996). *Entre l'espoir et le doute*, Rapport du Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, mai, 87 pages + annexes.
- CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE (CSBE) (1995). *Un juste prix pour les services de santé. Avis au ministre de la Santé et des Services sociaux*, Québec, Gouvernement du Québec, 52 pages.

- CSBE (1996). *L'harmonisation des politiques de lutte à l'exclusion du marché du travail*, Deuxième avis, Québec, CSBE, septembre, 79 pages.
- DEFOURNY, J. et J.L. MONZON CAMPOS (sous la direction de) (1992). *Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique*, Bruxelles, CIRIEC/De Boeck Université, 459 pages.
- DELISLE, J.-F. (1996). «L'économie sociale n'est pas synonyme de l'habituelle "poutine" de la précarité», *Le Devoir*, 26 septembre, A 7.
- EVANS, R.G., BARER, M.L et T.R. MARMOR (sous la direction de) (1994). *Why Are Some People Healthy and Other Not? The Determinants of Health of Populations*, New York, Aldine de Gruyter, 380 pages.
- FAVREAU, L. et J.-L. KLEIN (1995). «Présentation du dossier [sur les régions]», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 8, n° 1, printemps, 29-43.
- FONTAN, J.-M. et É. SHRAGGE (1996). «L'économie sociale: une économie pour les pauvres?», *La Presse*, 30 avril, B 3.
- FOURNIER, J. (1996). «Entre la jungle de l'entreprise privée et le zoo de l'économie étatique», *Le Devoir*, 10 mai.
- JOYAL, A. (1996). «L'économie sociale et les attentes du prochain sommet socio-économique», *Le Devoir*, 22 août, A 7 et 23 août, A 9.
- KENDALL, J. et M. KNAPP (1995). «A Loose and Baggy Monster: Boundarifiers, Definitions and Typologies», dans SMITH, J.D., ROCHESTER, C. et R. HEDLEY (sous la direction de), *An Introduction to the Voluntary Sector*, Londres et New York, Routledge, 66-95.
- LAMOUREUX, H. (1996). «De l'économie sociale à l'économisme social», *Le Devoir*, 23 mai, A 7.
- LAPRÈS, D. (1995). «Des valeurs sociales à concrétiser», *Virtualités*, vol. 3, n° 1, novembre-décembre, 4-8.
- LAVILLE, J.-L. (1992). *Les services de proximité en Europe*, Paris, Syros Alternatives, 248 pages.
- LAVILLE, J.-L. (sous la direction de) (1994). *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 336 pages.
- LE GRAND, J. et W. BARTLETT (sous la direction de) (1993). *Quasi-Markets and Social Policy*, Londres, Macmillan, 241 pages.
- LÉVESQUE, B. (1994). «Québec: des expériences à l'institutionnalisation», dans EME, B. et J.-L. LAVILLE (sous la direction de) (1994). *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer, 229-245.
- LÉVESQUE, B. (1995). «L'institutionnalisation et le financement des services de proximité au Québec», *Coopératives et développement*, vol. 26, n° 2, 83-104.
- LÉVESQUE, B. et M.-C. MALO (1992). «L'économie sociale au Québec: une réalité méconnue, une réalité économique importante», dans DEFOURNY, J. et J.L. MONZON CAMPOS (sous la direction de), *Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique*, Bruxelles, CIRIEC/De Boeck Université, 173-192.

- LÉVESQUE, B. et Y. VAILLANCOURT (1996). « Une économie plurielle », *Le Devoir*, 16 et 17 mai.
- MARTEL, Chantal (1996). « L'économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert », *Interaction communautaire*, n° 36, été, 11-14.
- MEANS, R. et R. SMITH (sous la direction de) (1994). *Community Care. Policy and Practice*, Londres, Macmillan, 277 pages.
- NEAMTAN, N. (1996). « Pour oser vraiment. Le Chantier de l'économie sociale », *Le Devoir*, 11 juin.
- PANET-RAYMOND, J., GALARNEAU, N., SHRAGGE, É. et L. BERNIER (1996). « L'économie sociale a ses limites. Elle ne saurait se substituer à un véritable projet de société », *La Presse*, 17 mai, B 3.
- PICHETTE, J. (1996). « Une attrape, l'économie sociale ? », *Le Devoir*, 25 octobre, A 1.
- QUÉBEC (1992). *La politique de la santé et du bien-être*, Québec, MSSS, juin, 192 pages.
- RENAUD, M. et L. BOUCHARD (1994). « Expliquer l'inexpliqué : l'environnement social comme facteur clé de la santé », *Interface*, vol. 15, n° 2, mars-avril, 15-25.
- RODRIGUE, N. (1996). *Documentation pour la Conférence sur le devenir social et économique du Québec*, les 18, 19 et 20 mars, Québec, Conseil de la santé et du bien-être, 50 pages.
- SÉVIGNY, M. (1996). « Entre l'espoir et le cauchemard », *Le Devoir*, 25 juillet, A 7.
- SMITH, J.D., ROCHESTER, C. et R. HEDLEY (sous la direction de) (1995). *An Introduction to the Voluntary Sector*, Londres et New York, Routledge, 260 pages.
- SPEAR, R., LEONETTI, A. et A. THOMAS (1994). *Third Sector Care*, Milton Keynes, The Co-operatives Research Unit, Open University, 103 pages.
- TAYLOR, M., LANGAN, J. et P. HOGGETT (1995). *Encouraging Diversity: Voluntary and Private Organisations in Community Care*, Hants, Angleterre, Arena, 103 pages.
- VAILLANCOURT, Y. (1994). « Éléments de problématique concernant l'arrimage entre le communautaire et le public dans le domaine de la santé et des services sociaux », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n° 2, automne, 227-248.
- VAILLANCOURT, Yves (1995). « Vers un nouveau contrat social », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 8, n° 2, automne, 1-14.
- VAILLANCOURT, Y., avec la collaboration de C. JETTÉ (1996). *La communautarisation, une alternative à la privatisation dans le réseau de la santé et des services sociaux ?* Rapport de recherche, version préliminaire, Montréal, LAREPPS/SAC, UQAM, 4 mars 1996, 172 pages.
- VIENNEY, C. (1994). *L'économie sociale*, Paris, La Découverte, Collection Repères, 128 pages.
- WISTOW, G., KNAPP, M., HARDY, B. et C. ALLEN (1994). *Social Care in a Mixed Economy*, Buckingham and Philadelphia, Open University Press, 166 pages.